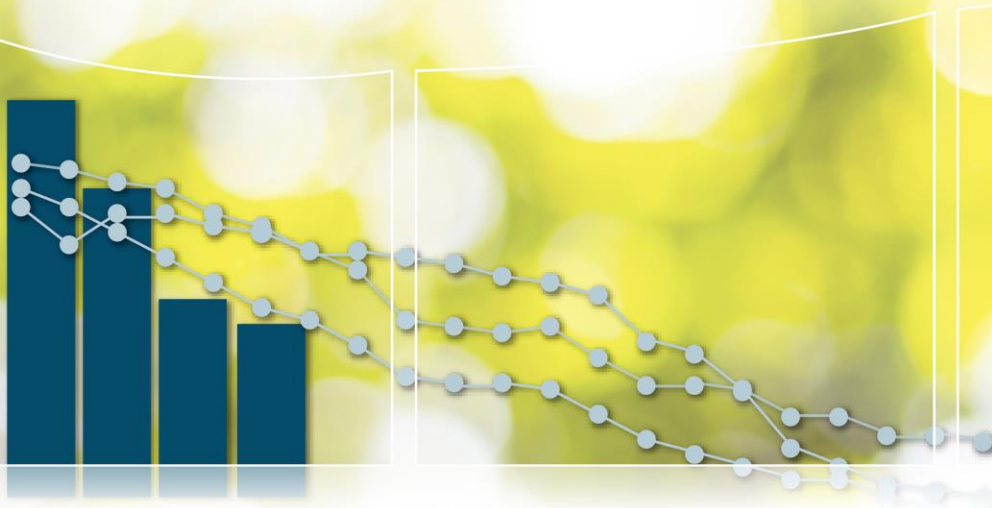




**Indicateurs canadiens de
durabilité de l'environnement**

Changement de statut des espèces sauvages en péril



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2018)
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Changement de statut des espèces sauvages en péril. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/changement-statut-especes-sauvages-peril.html.

N° de cat. : En4-144/83-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-24464-8

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Changement de statut des espèces sauvages en péril

Juin 2018

Table des matières

Changement de statut des espèces sauvages en péril	5
Aperçu des résultats.....	5
Changements récents de statut des espèces sauvages en péril, par niveau de risque.....	6
À propos de l'indicateur	7
Ce que mesure l'indicateur.....	7
Pourquoi cet indicateur est important.....	7
Indicateurs connexes	7
Sources des données et méthodes.....	8
Sources des données.....	8
Méthodes.....	8
Changements récents	10
Mises en garde et limites.....	10
Ressources.....	11
Références	11
Annexe	12
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures.....	12

Liste des figures

Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, mai 2017	5
Figure 2. Changements récents de statut des espèces sauvages en péril	6

Liste des tableaux

Tableau 1. Nombre d'espèces par catégorie de statut, Canada, 2017	8
Tableau 2. Relation entre le changement de statut et la catégorie de l'indicateur	9
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, mai 2017	12
Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Changements récents de statut des espèces sauvages en péril	13

Changement de statut des espèces sauvages en péril

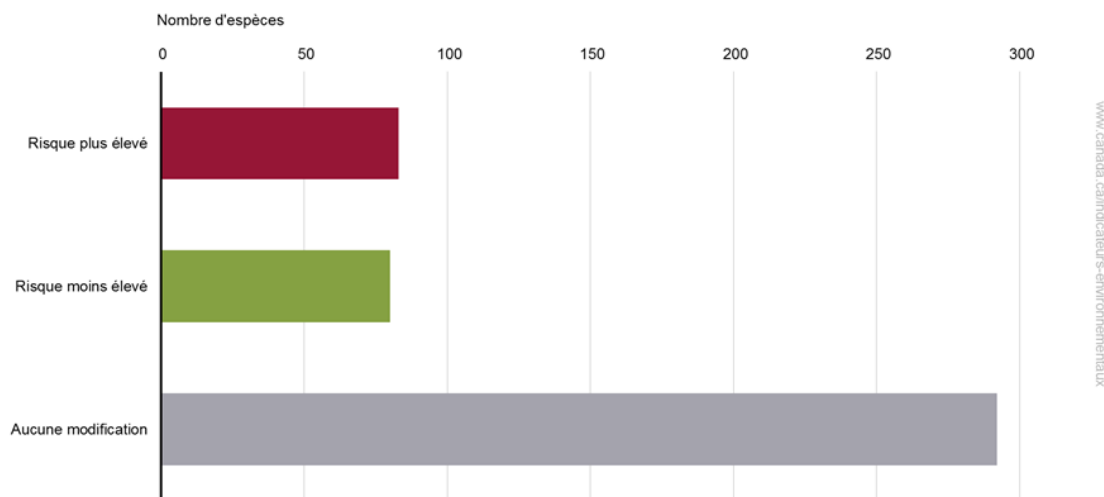
Les espèces sauvages sont essentielles à l'intégrité des écosystèmes. Cependant, certaines espèces sauvages sont à risque de disparaître du Canada. Les espèces sauvages considérées comme étant en péril font périodiquement l'objet d'une évaluation. Les changements de statut au fil du temps peuvent aider à déterminer si les conditions pour ces espèces sauvages s'améliorent.

Aperçu des résultats

Sur les 455 espèces sauvages pour lesquelles suffisamment de données sont disponibles pour déterminer si leur statut a changé :

- 83 espèces sauvages (18 %) font maintenant partie d'une catégorie de risque plus élevé;
- 80 espèces sauvages (18 %) font maintenant partie d'une catégorie de risque moins élevé;
- 292 espèces sauvages (65 %) n'ont pas changé de statut.

Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, mai 2017



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce ou une population géographiquement ou génétiquement distincte. La disparition d'une espèce sauvage peut signifier la disparition de la planète ou du pays (une espèce sauvage disparue du pays ne se trouve plus à l'état sauvage au Canada).

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, mai 2017.

Afin d'empêcher la disparition des espèces sauvages en péril au Canada, des mesures de surveillance, et parfois de conservation, sont requises. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue les espèces sauvages qui pourraient être en péril et les classent dans une catégorie de risque. Lorsque les mesures de conservation sont efficaces, le niveau de risque des espèces sauvages diminue au fil du temps. Néanmoins, selon le cycle de vie des espèces sauvages et la condition de leur habitat, le rétablissement peut s'échelonner sur de nombreuses décennies. De plus, certaines espèces sauvages sont naturellement rares au Canada, et on s'attend à ce que ces espèces demeurent associées à un certain niveau de risque.

Les changements du niveau de risque peuvent être le résultat de l'amélioration des renseignements plutôt que de changements réels de l'état des espèces sauvages. Cette situation est plus susceptible de se produire pour les espèces sauvages dont le statut s'est amélioré que pour celles dont le statut s'est dégradé.

Changements récents de statut des espèces sauvages en péril, par niveau de risque

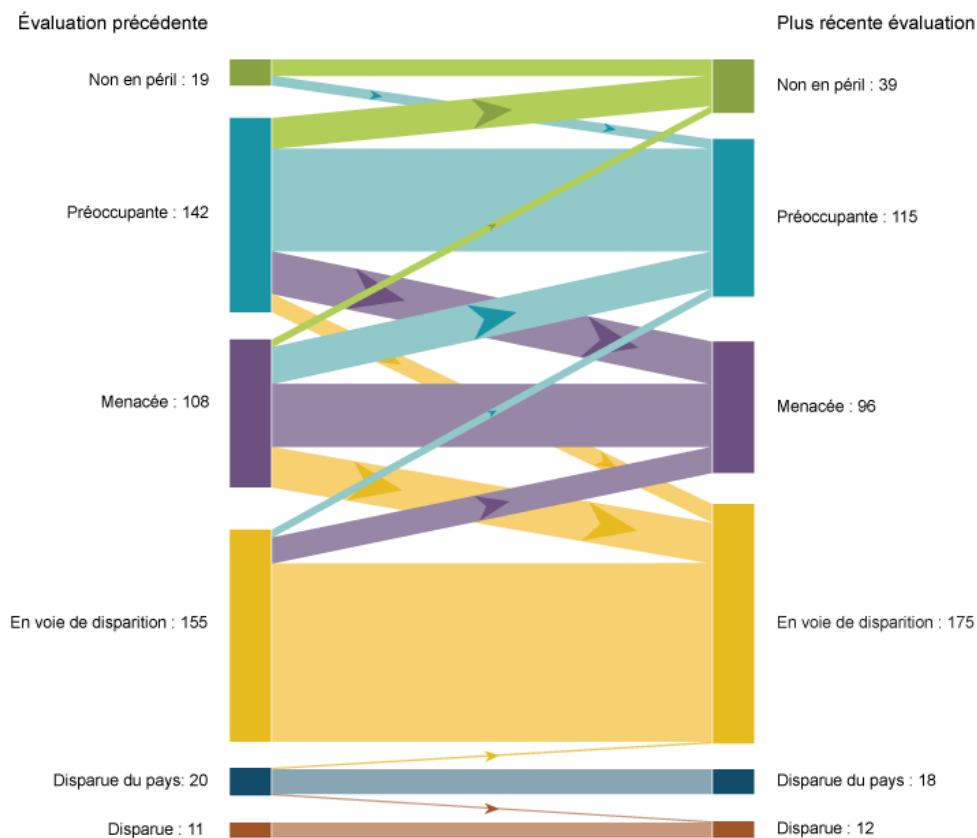
La majorité des espèces sauvages demeurent dans la même catégorie à la suite d'une réévaluation. Les changements observés se produisent le plus souvent entre catégories voisines.

Sur les 155 espèces sauvages classées comme étant en voie de disparition (une espèce sauvage exposée à une disparition imminente à l'échelle mondiale ou du pays) dans l'évaluation précédente :

- la majorité (130 espèces sauvages ou 84 %) ont demeuré dans la même catégorie de statut;
- les 25 autres espèces sauvages ont été classées dans une catégorie de risque moins élevé.

Une espèce disparue du pays, le bar rayé (population du fleuve Saint-Laurent), a été réintroduite et est maintenant considérée comme étant en voie de disparition. Une autre espèce sauvage, le saumon de l'Atlantique (population du lac Ontario), a été observée pour la dernière fois en 1898; autrefois classée comme étant disparue du pays, elle est maintenant désignée disparue.

Figure 2. Changements récents de statut des espèces sauvages en péril



www.canada.ca/indicateurs-environnementaux

[Données pour la Figure 2](#)

Remarque : Le graphique illustre les changements entre les 2 plus récentes évaluations de 455 espèces. Les évaluations proviennent de diverses années jusqu'à 2017. Huit (8) espèces ont été ajoutées à la catégorie « données insuffisantes » ou en ont été retirées et n'ont pas été incluses ici.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, mai 2017.

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur sur le Changement de statut des espèces sauvages en péril fait état des changements de désignation des espèces sauvages évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC est composé d'experts indépendants qui déterminent la situation, à l'échelle nationale, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables du Canada soupçonnées d'être à risque de disparaître de la planète ou du pays.

Pourquoi cet indicateur est important

Le fait de reconnaître qu'une espèce sauvage risque de disparaître de la planète ou du pays peut aider à orienter les mesures de gestion. Une gestion couronnée de succès devrait réduire le risque qu'une espèce disparaisse de la planète ou du pays. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément essentiel de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui a pour but de conserver la diversité biologique au Canada.¹ La conservation de ces espèces sauvages est également l'objet de la Loi sur les espèces en péril, qui fournit une protection juridique pour prévenir la disparition d'espèces sauvages et assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires à leur rétablissement.²

Les écosystèmes comprennent une variété d'animaux, de plantes et d'autres organismes, dont chacun joue un rôle spécialisé. Cette biodiversité soutient des processus écologiques essentiels et procure une vaste gamme de ressources connues comme des biens et services écologiques, par exemple, la production d'oxygène et la purification de l'eau.³ La perte d'espèces se traduit par des effets adverses sur les écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent.

Indicateurs connexes

L'indicateur sur les [Tendances des populations d'espèces en péril](#) permet d'assurer le suivi des tendances des espèces sauvages figurant sur la liste de la Loi sur les espèces en péril. Ce ne sont pas toutes les espèces sauvages désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

L'indicateur sur la [Situation des espèces sauvages](#) fait état des risques de disparition d'un grand nombre d'espèces. Le système de classification utilisé pour cet indicateur n'est pas le même que celui utilisé ici.



Populations d'espèces sauvages en santé

Cet indicateur soutient la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) : Toutes les espèces ont des populations saines et viables.

¹ Gouvernement du Canada (2014) [Accord pour la protection des espèces en péril](#). Consulté le 24 mai 2017.

² Gouvernement du Canada (2016) [Loi sur les espèces en péril](#). Consulté le 24 mai 2017.

³ Gouvernement du Canada (2014) [Stratégie canadienne de la biodiversité](#). Consulté le 24 mai 2017.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données sont tirées de la base de données sur les espèces sauvages en péril du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Les rapports de situation sur les espèces sauvages sont disponibles dans le [Registre public des espèces en péril](#).

Complément d'information

Le COSEPAC se réunit 2 fois par année pour examiner les rapports sur les espèces sauvages, évaluer le risque de disparition de la planète ou du pays des espèces sauvages et attribuer les catégories de statut. Le Secrétariat du COSEPAC gère une base de données sur les résultats des évaluations, lesquels ont été résumés pour cet indicateur. Les documents relatifs aux espèces sauvages d'intérêt se trouvent dans le Registre public des espèces en péril. En général, les espèces sauvages sont réévaluées tous les 10 ans. Les dates de réévaluation varient donc considérablement dans l'ensemble de données.

Les espèces sauvages sont classées dans l'une des 7 [catégories de statut](#) suivantes : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril, données insuffisantes. En date de mai 2017, un statut avait été attribué à un total de 995 espèces sauvages.

Tableau 1. Nombre d'espèces par catégorie de statut, Canada, 2017

Statut	Nombre d'espèces
Disparue	16
Disparue du pays	23
En voie de disparition	321
Menacée	172
Préoccupante	219
Non en péril	186
Données insuffisantes	58
Total	995

Les espèces sauvages peuvent également faire l'objet d'un [changement de statut](#) par rapport à leur statut précédent, le cas échéant. L'indicateur sur le Changement de statut des espèces sauvages en péril repose sur un ensemble d'espèces sauvages qui ont été réévaluées par le COSEPAC et qui n'ont pas été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans l'une ou l'autre des 2 dernières évaluations (455 espèces).

Méthodes

Cet indicateur est une compilation des changements de statut entre les 2 plus récentes évaluations de chacune des espèces.

Complément d'information

Évaluation des espèces sauvages

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est un comité d'experts indépendants qui [évaluent](#) les espèces sauvages qui risquent de disparaître du Canada.

Le processus d'évaluation est divisé en 3 étapes séquentielles :

1. sélection des espèces sauvages nécessitant une évaluation afin de créer la [Liste des espèces sauvages candidates](#) (classée par ordre de priorité);
2. compilation des données, des connaissances et des renseignements disponibles afin de produire des rapports de situation;
3. évaluation du risque de disparition du pays ou de la planète d'une espèce sauvage et désignation correspondante (catégorie de statut).

En général, les espèces sauvages sont réévaluées tous les 10 ans. Si le COSEPAC reçoit des renseignements suggérant qu'une espèce devrait être réévaluée plus tôt, il peut décider de le faire.

Calcul de l'indicateur

Dans ses évaluations, le COSEPAC peut faire état d'un [changement de statut](#). Le statut « Nouveau » est attribué aux espèces sauvages qui n'ont été évaluées qu'une seule fois. Dans le cas des espèces sauvages réévaluées, il existe 6 catégories de changement de statut : Aucune modification, Dans une catégorie de risque plus élevé, Dans une catégorie de risque moins élevé, N'étant plus en péril, Modification et Réorganisation. Le changement de statut des espèces réévaluées repose sur les 2 plus récentes évaluations.

L'indicateur inclut les espèces sauvages qui ont été réévaluées et pour lesquelles il est possible d'évaluer les changements relatifs au risque. Par conséquent, sur les 995 espèces sauvages auxquelles un statut a été attribué, l'indicateur exclut 540 espèces, à savoir :

- les espèces sauvages qui n'ont été évaluées qu'une seule fois et dont la désignation de changement de statut est « Nouveau » (427 espèces);
- les espèces sauvages qui ont été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans l'une ou l'autre des évaluations et dont la désignation de changement de statut est « Modification » (21 espèces);
- les espèces sauvages dont la désignation de changement de statut est « Réorganisation » (88 espèces), laquelle est utilisée dans les cas où l'unité évaluée a changé en fonction de nouveaux renseignements, par exemple une espèce qui est divisée en sous-espèces ou en unités géographiques;
- les espèces sauvages qui ont été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans les 2 plus récentes évaluations et dont la désignation de changement de statut est « Aucune modification » (4 espèces).

Tableau 2. Relation entre le changement de statut et la catégorie de l'indicateur

Changement du statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Définition	Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages
Nouveau	Espèce sauvage examinée pour la première fois	Exclue de l'indicateur
Modification	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « données insuffisantes » ou est passée de la catégorie « données insuffisantes » à une catégorie de risque	Exclue de l'indicateur
Aucune modification	L'espèce sauvage demeure dans la même catégorie de risque à la suite de la réévaluation	Aucune modification ^[A]

Changement du statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Définition	Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages
Dans une catégorie de risque plus élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque plus élevé à la suite de la plus récente réévaluation	Risque plus élevé
Dans une catégorie de risque moins élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque moins élevé à la suite de la plus récente réévaluation	Risque moins élevé
N'étant plus en péril	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « Non en péril »	Risque moins élevé
Réorganisation	L'espèce sauvage a été assignée à une unité désignable différente	Exclue de l'indicateur

Remarque : ^[A] Les espèces sauvages qui se retrouvent dans la catégorie « données insuffisantes » lors des 2 plus récentes évaluations sont exclues de l'indicateur.

Changements récents

L'indicateur est à jour en date de mai 2017.

Dans les rapports précédents, les espèces sauvages de la catégorie « Réorganisation » étaient examinées individuellement. Lorsqu'une catégorie différente pouvait être attribuée à une unité de déclaration, celle-ci était incluse dans l'indicateur. Bien que cette approche permettait d'assurer l'exhaustivité des rapports, la majorité des espèces de la catégorie « Réorganisation » ne pouvait pas être classée dans une catégorie différente. De plus, l'inclusion de ces espèces sauvages ne changeait pas les résultats globaux. Par exemple, en 2016, 83 espèces sauvages de la catégorie « Réorganisation » ont été regroupées en 41 unités dont la situation pouvait être examinée, et 12 ont été ajoutées à l'indicateur : 6 étaient désignées « Aucune modification »; 3, « Dans une catégorie de risque moins élevé »; 3, « Dans une catégorie de risque plus élevé ». Pour cette raison, et afin d'accroître la cohérence entre les rapports fondés sur les données du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, les espèces de la catégorie « Réorganisation » ne sont plus incluses dans l'indicateur.

Mises en garde et limites

Les espèces en péril peuvent prendre beaucoup de temps à se rétablir, et certaines d'entre elles sont naturellement rares au Canada. Un changement de statut ne peut se produire qu'après la détection d'un changement biologique important. Pour ces raisons, il faut s'attendre à ce que le niveau de risque de relativement peu d'espèces sauvages change à la suite de leur réévaluation. Néanmoins, si les efforts de gestion sont couronnés de succès, il faut s'attendre à voir davantage d'améliorations que de déclin au fil du temps.

Complément d'information

Les changements de niveau de risque peuvent être le résultat de l'amélioration des renseignements plutôt que de changements réels dans la condition des espèces sauvages. En effet, de nombreuses espèces sauvages associées à un risque moins élevé sont reclassées en raison de nouveaux renseignements plutôt que de changements biologiques. Les changements dans les connaissances découlent souvent de la détection de populations supplémentaires, ce qui fait que les espèces sauvages sont moins à risque de disparaître qu'on ne le croyait auparavant. Les changements attribuables aux nouvelles connaissances

peuvent se produire rapidement, tandis que ceux attribuables aux améliorations biologiques prennent plus de temps.

Le niveau de risque associé à certaines espèces sauvages peut être modifié en raison de changements dans l'interprétation des critères d'évaluation.

Les espèces sauvages qui sont naturellement rares peuvent être considérées comme étant en péril parce qu'elles sont plus vulnérables aux menaces. L'absence de changements concernant ces espèces sauvages ne doit pas être vue comme un échec de conservation.

Les connaissances sur les espèces sauvages qui pourraient être en péril sont incomplètes, et seules quelques espèces soupçonnées d'être en péril peuvent être évaluées. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada classe les évaluations par ordre de priorité selon les opinions d'experts. Les premières évaluations étaient axées sur les vertébrés et les plantes, qui sont également les espèces sauvages les mieux connues. Par conséquent, ces espèces sauvages font partie des espèces réévaluées qui sont surreprésentées. De même, les connaissances au sujet des espèces sauvages présentes dans le sud du Canada et dans les milieux terrestres sont plus importantes.

Le rétablissement des espèces en péril peut être long, en particulier lorsque celles-ci vivent longtemps et sont lentes à se reproduire. De plus, dans certains cas, le rétablissement dépend de l'amélioration de l'habitat, qui peut s'échelonner sur de nombreuses décennies.

Ressources

Références

Gouvernement du Canada (2017) [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#). Consulté le 24 mai 2017.

Gouvernement du Canada (2017) [Registre public des espèces en péril](#). Consulté le 24 mai 2017.

Groupe de travail national sur la situation générale (2015) [Rapports « Espèces sauvages »](#). Consulté le 24 mai 2017.

Union internationale pour la conservation de la nature (2017) [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#) (en anglais seulement). Consulté le 24 mai 2017.

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, mai 2017

Groupe d'espèces sauvages	Risque plus élevé (nombre d'espèces)	Aucune modification (nombre d'espèces)	Risque moins élevé (nombre d'espèces)
Amphibiens	2	12	1
Arthropodes	4	17	2
Oiseaux	13	48	11
Poissons (eau douce)	12	44	9
Poissons (marins)	5	8	6
Lichens	1	6	2
Mammifères (marins)	7	20	3
Mammifères (terrestres)	3	26	7
Mollusques	2	17	6
Mousses	0	10	2
Reptiles	8	21	3
Plantes vasculaires	26	63	28
Total	83	292	80

Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce ou une population géographiquement ou génétiquement distincte. La disparition d'une espèce sauvage peut signifier la disparition de la planète ou du pays (une espèce sauvage disparue du pays ne se trouve plus à l'état sauvage au Canada).

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, mai 2017.

Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Changements récents de statut des espèces sauvages en péril^[A]

	Disparue, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Disparue du pays, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	En voie de disparition, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Menacée, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Préoccupante, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Non en péril, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Total, évaluation précédente (nombre d'espèces)
Disparue, évaluation précédente	11	0	0	0	0	0	11
Disparue du pays, évaluation précédente	1	18	1	0	0	0	20
En voie de disparition, évaluation précédente	0	0	130	19	6	0	155
Menacée, évaluation précédente	0	0	30	46	27	5	108
Préoccupante, évaluation précédente	0	0	14	31	75	22	142
Non en péril, évaluation précédente	0	0	0	0	7	12	19
Total, plus récente évaluation	12	18	175	96	115	39	455

Remarque : ^[A] Huit (8) espèces ont été ajoutées à la catégorie « données insuffisantes » ou en ont été retirées et n'ont pas été incluses ici. Les évaluations proviennent de diverses années jusqu'à 2017.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, mai 2017.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca